

LE TERRE-NEUVA

Organe de la Société des Œuvres de Mer

Rédaction : Maison de Famille des Œuvres de Mer — Saint-Pierre et Miquelon

Le rouge et le doux

Messieurs MERIENNE et BALIER ont publié cet hiver dans la *Pêche Maritime*, une très intéressante étude sur le sel et son emploi à bord des navires de grande pêche. Le sujet est important et mérite d'être souligné. Trouver le poisson et le pêcher est un premier problème, mais ce n'est qu'une étape. Il faut ensuite le conserver et le vendre, et vous savez les surprises qui, trop fréquemment, se produisent quand sonne l'heure de la livraison. Elles sont pénibles !

Cinq pour cent de rouge...., dix pour cent de doux...., et le rebut....? Ceci est courant ; mais il y a des surprises plus pénibles encore. Combien de fois n'avez-vous pas vu une importante fraction du chargement toute en doux, dont la vente est impossible ?

Tout cela pèse sur la part de pêche, et quand cette dernière a été médiocre, l'an-née devient franchement mauvaise.

Les intérêts des marins et ceux de l'ar-mateur sont liés ; la question mérite examen ; des progrès peuvent certainement être réalisés.

**

Les anciens des Bances ont vu bien des changements depuis vingt ans : remplacement des petites goélettes par les grands voiliers, apparition des chalutiers à vapeur, puis voici la T. S. F., la radiogoniométrie, l'ultra-son et le retour aux accores ; la pêche aux cordes fait place à la pêche au chalut ; voilà maintenant que les cordes prennent leur revanche et s'installent sur des vapeurs, car si le chalut est indiqué pour les fonds doux, la corde s'impose sur les fonds durs. Ce n'est pas une évolution, c'est une transformation complète de l'industrie de la grande pêche dont l'effet est, bien entendu, une augmentation de rendement.

Et au milieu de tous ces progrès accom-plis, comment se fait-il que seuls les pro-cédés de salage n'aient pas évolué....? Sans doute ne convient-il pas de changer unique-ment pour le plaisir de changer ; les mé-thodes de salage ne sont pourtant pas par-faites, puisqu'elles comportent tant de dé-boires.... N'y a-t-il rien à faire....?

Si, très certainement, et dans ce domaine comme dans les autres deux points doivent être l'objet d'un examen particulier : l'outil et la façon de s'en servir ; nous voulons dire le sel et le saleur.

**

A tout seigneur, tout honneur ! Saluons d'abord le saleur - c'est un personnage !

N'est pas saleur qui veut...., c'est un mé-tier. C'est un métier de savoir curer un rai-n, c'est un art de savoir, suivant la qua-lité du sel dont on dispose, en doser l'em-ploi d'une façon judicieuse : trop de sel, dit-on, voici le rouge.... trop peu, c'est le doux....!

Mais comment apprécier la qualité du sel em-barqué ? Toute la difficulté est là ; et, il faut bien le reconnaître, on en est encore sur nos côtes, réduit aux vieux diction-s que les générations se transmettent de père en fils, et qui, trop souvent manquent un peu de base.

Alors que nombre d'armateurs font ana-lyser au laboratoire quantité de matières premières, telles que les huiles, les corda-ges, le coaltar, etc..., pourquoi y en a-t-il si peu à faire analyser le sel ? N'y aurait-il pas là un élément d'appréciation sé-rieux ?

L'usage a consacré la réputation de cer-tains sels qui ont donné de meilleurs résul-tats que d'autres, mais faute d'obser-vations méthodiques et de renseignements coor-donnés, personne ne peut donner les rai-sons de leur supériorité, et l'accord n'est pas toujours fait sur leur meilleure mode d'emploi.

Chaque capitaine, chaque saleur, a une opinion bien arrêtée sur le meilleur sel à em-ployer ; c'est naturellement celui avec lequel il aura le mieux réussi, mais il ou-blie, et ceci est très humain, les charge-ments médiocres et même mauvais qu'il aura rapportés avec le même sel.

Il y a, pensons-nous, une part de vérité dans toutes les opinions généralement ad-mises ; mais elles ne sont exactes que dans certaines conditions, et ce sont ces dernières qui, trop souvent, sont oubliées.

On est souvent d'accord pour reconnaître la supériorité des sels jeunes et fondants, et il est certain qu'ils sont susceptibles de donner une saumure abondante. Cependant cette supériorité n'est réelle que si le sel est pur ?

Or, il est constaté qu'en vieillissant, le sel se débarasse de ses impuretés ; si bien que les riques de mauvais salage sont beaucoup moins avec un sel vieux et sec.

Considérer comme une garantie d'ori-gine, et par conséquent une garantie de qualité, le fait de trouver dans le sel des grains de vase est un peu enfantin, car il en est des salines comme des mines de char-bon, et Cardiff produit des combustibles de toutes les qualités ! Il n'est pas douteux par ailleurs, que ces grains de vase lachent le poisson et sont parfaitement indési-ables.

Est-il nécessaire d'examiner et de réfuter la plupart des lieux communs qui circulent à ce sujet ? Nous ne le pensons pas ; nous pensons seulement que, livré à lui-même, le saleur n'a à sa disposition que deux indi-cations sur la valeur du sel qui lui est con-fié : sa densité, c'est-à-dire son poids au cone, et son goût. Un sel pur est générale-ment un sel lourd, par ailleurs, les impuretés du sel ont toujours une acréte spé-ciale.

Ces indications sont-elles suffisantes ? Est-il sage de limiter ses garanties à ces seules observations quand on en a d'autres à sa disposition ? Est-il sage de risquer ainsi un chargement dont la valeur dépasse

touramment le million ? Nous ne le pen-sons pas ; mais n'attendons pas du saleur plus qu'il ne peut donner ; un saleur n'est pas un chimiste, et le temps des sorciers est passé !

N'est pas saleur qui veut, disions-nous plus haut -- C'est un art -- oui, c'est un art, ce sera toujours un art que d'être ob-servateur, attentif et soigneux. Ceux-là seuls qui possèdent ces qualités peuvent faire de bons saleurs !

**

Il y a dix ans à peine que s'est généra-lisée sur les chalutiers la fabrication de l'huile de foie de morue. Nombreux étaient les incrédulites ; cependant les yeux ont fini par s'ouvrir, et si tous les navires n'ont pas encore modernisé comme il convient leurs installations, il devront y venir un jour qui ne saurait tarder.

Une bonne huile, donnant *les et les re-sultats à l'analyse*, se vend deux fois plus cher. C'est l'analyse du produit qui en fait la valeur.

Il en est de même pour le sel ; tôt ou tard il faudra bien l'admettre, et les plus sceptiques devront en convenir.

Et bien, les analyses nous révèlent des écarts considérables d'un sel à l'autre. Tel sel contient jusqu'à 10 pour cent de ma-tières étrangères, sels de soude et de ma-gnésie en particulier, tel autre, considéré comme pratiquement pur, en contient seulement 3 pour cent.

Or, ce sont ces sels de soude et surtout de magnésie, qui occasionnent le rouge s'il y a excès de salage, qui favorisent au con-traire le doux en retardant l'effet du sel proprement dit, c'est-à-dire du chlorure de sodium, s'il y a insuffisance de salage.

Il est exact par contre que ces sels de soude et de magnésie, peuvent, dans cer-taines conditions de dosage, donner à la morue certaine couleur blanche particulièrem-ment appréciée des ménagères qui ignorent certainement les conclusions des très sé-rieuses études de Monsieur Rober FILLON :

« La chair du poisson traitée avec du chlorure de sodium pur, est légèrement jaunâtre et translucide, de rigidité mo-yenne. Bien que le poisson salé, blanc et ferme, soit surtout recherché dans le com-mun, il est permis de dire, après les re-marques qui ont été faites, que le poisson moins blanc et plus souple que donne le sel pur est d'une qualité supérieure ».

En résumé, un sel impur, peut, suivant la façon dont il est employé, fournir du blanc, du rouge, du doux, etc..., c'est-à-dire toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. On est dans l'inconnu ; c'est le triomphe de l'irrégularité.

Avec un sel pur, on a peut-être quelque tendance au jaune, mais on a un avantage certain, majeur, essentiel : la régularité du produit, et ceci a sur les marchés une im-portance de premier ordre.

Par ailleurs, l'emploi d'un sel pur peut singulièrement faciliter la tâche du saleur. Sans doute devra-t-il opérer avec soin et méthode, mais la régularité du sel doit entraîner nécessairement la régularité de la méthode, c'est-à-dire la disparition des hé-sitations et des inspirations. On conçoit

qu'il puisse en résulter une économie de sel ; peut-être, comme on le dit, être de l'ordre de 20 %.

Si ce chiffre est exact, il justifie plei-nement la différence de prix entre le sel pur et le sel impur.

KERMORUS.

Zones de silence par temps de brume

Lorsqu'un rayon lumineux traverse la zone de séparation de deux milieux de den-sités différentes, il cesse de se propager en ligne droite ; le rayon est réfracté.

Traversant des couches d'air de température et de teneur de vapeur d'eau diffé-rentes, les rayons lumineux sont déviés au-point de donner souvent une image com-plètement renversée d'un objet. C'est ce que l'on appelle *le mirage*.

Ce n'est pas seulement dans la propa-gation des rayons lumineux que ce phéno-mène s'observe ; on l'a aussi constaté dans la propagation des ondes sonores. Il se tra-duit alors par l'existence de zones de silence plus ou moins étendues.

Selon le vent et le courant, les patrons de doris savent qu'ils n'entendent la corne de leur navire que l'orsqu'il auront dépassé, par rapport à lui, en venant du vent, la zone du vent de travers.

Les instructions des cartes américaines "Pilot Charts" citent le fait suivant :

« Un capitaine cherchant par brume l'entrée d'un port prit la décision de mouiller, car il n'entendait pas la corne quoique s'estimant tout près. La brume se levant brusquement, il aperçut le poste de la corne à proximité de lui, en tendit même la corne, et apprit à terre que le fonctionnement de l'appareil avait été normal pendant toute la durée de la brume ».

Les instructions nautiques ne cessent de répéter qu'il ne faut accorder aucune con-fiance aux appareils à ondes sonores par temps de brume.

**

Entrant à Saint-Pierre par brume, nous avons nous-mêmes pu faire constater au pilote, que par vent d'est, il existait à en-viron 2 milles de Galantry, une zone de si-lence complète.

En nous déplaçant d'environ 100 mè-tres du côté du phare, le son reprit toute son ampleur.

Nous insistons par suite, pour demander que l'on fasse jouer corne et pierrier chaque fois que les hasards d'assistance nous pla-ceront au vent des navires.

Commandant GUYADER.

Archives de Saint-Pierre et Miquelon

Publique

Archives de Saint-P

Echos de "chez nous"



Région Normande

Fécamp. — Les personnes qui désireraient acheter l'une des maisons ouvrières que la Société des Habitations à Bon Marché va édifier aux Hauts-Camps, sont priées de se faire connaître d'urgence au Secrétariat de la Mairie.

Il reste 5 logements à attribuer sur 29, et seront construits conformément aux dispositions de la loi Loucheur.

Il est rappelé que l'acquisition doit être libérée avant l'âge de 65 ans et que des subventions variant entre 5.000 et 15.000 francs peuvent être allouées aux chefs de famille nombreuse à partir de 3 enfants de moins de 18 ans et aux mutilés du travail ou de guerre invalides d'au moins 50 %.

Concours de nourrissons. — La commission administrative du bureau de bienfaisance organise, comme les années précédentes, un concours de nourrissons.

L'examen des bébés aura lieu au début du mois de juillet et la distribution des récompenses se fera au moment de la Fête Nationale.

Un crédit de 4.000 francs sera affecté à la répartition des récompenses.

Conseil Municipal. — Les projets de construction d'Ecole Maternelle avec logements et de construction de crèche et goutte de lait avec consultation de nourrissons, ayant été approuvés par les autorités ministérielles, l'administration municipale se préoccupe de leur réalisation.

Le montant des travaux est évalué à 1.625.241 fr.

Naufrage. — Le canot Saint-Elme a chaviré devant Grainval. L'embarcation, couchée par un vent violent a coulé à pic faisant deux victimes dont un père de famille no abruse.

Départ. — Nous apprenons le prochain départ de M. Leprovost, chef de gare, qui, après 38 ans de services, a fait valoir ses droits à la retraite.

Hospice. — Le prix de pension est porté de 2.800 francs à 3.000 francs, et ce à partir de l'année 1930.

La pension sera payable tous les trimestres.

Subvention. — Un crédit de 4.000 francs a été voté pour le Vélo-Club qui désirent mettre en compétition ses épreuves cyclistes dites «Grand Prix du Pays de Caux».

Décoration. — La médaille de Verdun a été accordée aux camarades Buret Louis, route de Valsmont et Bouteiller Henri, préparateur en pharmacie, rue d'Etretat.

Fête. — La fête des anciennes élèves et amies de l'Institution Sainte-Marie a eu lieu le 4 juin.

La séance récréative a été donnée dans la salle Saint-Vincent de Paul.

Allocation. — La récente loi des finances votée au Parlement, a modifié le mode d'assistance aux femmes en couche. Le taux de l'allocation journalière, qui était de 1.50, ne devra plus être inférieur à 2.50. Compte tenu de la décision prise par le Parlement Français, le Parlement Fécampois fixe à 3 francs le montant de ladite allocation.

Invresse. — Les gendarmes ont conduit au violon le nommé Jules Velly, 27 ans, marin, qui déambulait quai Bérigny.

Don. — M. Raymond Vallerey, navigateur, a remis une somme de 10 francs pour les familles des deux marins Coquin et Buquet, disparus en mer à bord du canot Roger.

Accident. — M. Georges Roumégoux, 18 ans, charpentier est tombé accidentellement en montant à une échelle. Incapacité de travail de trois semaines.

Procès-verbal. — Pour abandon de voiture sur la voie publique, un charretier de Saint-Léonard s'est vu dressé procès-verbal.

Mariage. — Mademoiselle Geneviève Rose avec Monsieur André Fel.

Décès. — M. Alexandre Bocage, trésorier-adjoint de l'Union des Ouvriers et Employés de Fécamp, est décédé à l'âge de 65 ans.

Épreuve. — Les Anciens Combattants organisent pour le 6 juillet une grande kermesse avec le concours des Goélands de Fécamp.

Légion d'honneur. — Sont décorés de la Légion d'Honneur :

M. Narneville, maire de Gonville-sur-Seine et M. Gauchet, maire de St-Waast-d'Équideville.

Etretat. — La voiture automobile de M. Torrée est entrée en collision avec celle de M. Lévy. Les dégâts sont évalués à une centaine de francs.

Malgré l'inclémence de la température, la saison est commencée et le casino a ouvert ses portes au public le 1^{er} juin.

Yport. — M. Auguste Maillard, menuisier, vient d'être décoré de la médaille de Verdun avec diplôme.

Arrestation. — En vertu d'un extrait de jugement le condamnant à 1 mois de prison et 100 francs d'amende pour délit de chasse les gendarmes ont arrêté et écroué le nommé Louis Delalandre, 31 ans.

— Les gendarmes ont arrêté également Julien Duchaussoy, 43 ans, qui s'était fait une spécialité de dévaliser les troncs des églises.

Le Havre. — **Meurtre.** — Catherine Châtel, femme Brun, 42 ans, avait au cours d'une scène de jalouse, le 27 aout dernier, place Thiers, tué son mari de plusieurs balles de revolver.

La femme Bruy est condamnée à un an de prison et 1.000 francs de dommages-intérêts envers la partie civile.

Infanticide. — Maria Barrère, 23 ans, femme de chambre à Elbeuf, avait à répondre de la suppression de son nouveau-né et est condamnée à 2 mois de prison.

Région Bretonne

Saint-Malo. — Au renouvellement du contrat, les dockers avaient décidé de cesser le travail. L'arrêt a été de courte durée, satisfaction ayant été donnée.

La journée qui était de 33 fr. 50 passe à 37 fr. 50 avec, en plus, une majoration de 1 fr. pour divers travaux. Pour les poids lourds de 100 kgs, la majoration est de 3 francs. Les heures supplémentaires sont majorées de 0 fr. 50.

Escroc. — Le nommé Pierre Boussaud, 27 ans, se disant courtier en diamants, se présentait à la caisse d'un hôtel de St-Malo et se faisait remettre pour 100 francs de monnaie disant qu'il avait oublié son argent dans sa chambre. Il quitta l'établissement sans avoir rendu les 100 francs ni payé sa pension.

Coup de couteau. — Loret Joseph, 32 ans, manouvrier, a frappé sa femme d'un coup de couteau en face du chantier Crespeau.

Les agents se rendirent à l'endroit indiqué et la trouvèrent allongée, perdant son sang en abondance par une blessure située sous le sein gauche.

Loret a été déféré au parquet et écroué.

Transportée à l'Hôtel Dieu, la victime n'inspire pas d'inquiétudes.

Accident mortel. — L'accident qui coûta la vie au cycliste Morice, livreur chez M. Tézé, de Dol et qui fut imputable à la maladresse et à l'imprudence de M. Lemonnier de Saint-Servan, entraîne la condamnation de celui-ci à 200 francs d'amende et à 100.000 francs de dommages-intérêts.

Vol. — Victorine Robinault, femme Fieurgant, ménagère à Saint-Père, avait volé quelques bouteilles à sa voisine pour se venger, disait-elle, d'un coup de bâton qu'elle aurait reçu quelques jours avant. La femme Fieurgant paiera 16 francs d'amende.

Refus d'arrêter. — Pour avoir refusé de s'arrêter aux coups de sifflets des gendarmes, Auguste Macé, électricien à Dinan, est condamné à 25 francs d'amende avec sursis pour le délit et 5 francs pour la contravention de vitesse.

Absence illégale. — Aimé Louis, marin à Saint-Malo, embarqué sur un navire terreneuve, a quitté son bord en rade de Cancale et n'a pas rejoint. Il avait touché 5.620 francs d'avances.

Vol de bois. — Victor Roussel, menuisier à Pleine-Fougères et Joséphine Aubry, ménagère, ont, à trois reprises, volé environ 7 stères de bois à M. Clous, marchand de bois, le tribunal les condamne à 6 jours de prison.

Fraude commerciale. — Rhum garanti de marque par son étiquette et d'espèce quelconque par sa nature, mis en vente et vendu par Mme Limousin débitante au Mont-Dol, lui vaut des poursuites et est condamnée à 25 francs d'amende.

Anglais excursionnistes. — Avec le beau temps, Saint-Malo reçoit de nombreux touristes anglais, un steamer, venant de Liverpool, a débarqué près de 200 passagers qui sont allés visiter le Mont Saint-Michel.

Pensions nouvelles. — Par décision ministérielle les marins ci-dessous ont obtenu une pension sur la Caisse de retraite des inscrits maritimes :

Commeureuc Morie, Hautière François, Gautier Henri, Plessis Joseph, Eon Jean, Delahaye Auguste, Méheust Pauline.

Exitation de mineure à la débauche. — La femme Leleux, âgée de 40 ans, poursuivie pour exitation de mineure à la débauche sur la personne de Madeleine Jouan, âgée de 16 ans, est condamnée à 4 mois de prison.

Attentat à la pudeur. — Le 18 mai, Eugène Delugeard, 19 ans, sortait d'un débit de Saint-Jouan-des-Guérets, en compagnie d'une dame D., 23 ans, divorcée. Delugeard la sachant de mœurs légères, voulut abuser d'elle. La jeune femme se débattit et réussit à s'enfuir. Il est condamné à 2 mois de prison avec sursis.

Malgré l'inclémence de la température, la saison est commencée et le casino a ouvert ses portes au public le 1^{er} juin.

Yport. — M. Auguste Maillard, menuisier, vient d'être décoré de la médaille de Verdun avec diplôme.

Violent. — Un cultivateur de Tinténac âgé de 20 ans, est poursuivi pour coups sur son domestique, Aubry Jean, 20 ans, et est condamné à 25 francs d'amende avec sursis.

Accident. — M. Rabet François, chauffeur, avait en revenant de Dol en automobile, renversé un cycliste, M. Le Chevallier. Il est condamné à 50 francs d'amende avec sursis.

Insultes. — François Bard, 31 ans, cultivateur au Rouvre, roulaient ivre-mort dans la rue des Petits Degrés.

Il insulta les agents qui l'emmenaient au violon d'où il quitta, après avoir cuvé son vin, nanti de quelques contraventions.

Saint-Servan. — Georges Rem, nomade, a été arrêté en vertu d'une contrainte lui donnant le choix entre le paiement de 123 francs d'amende ou de 2 jours de prison.

Cancale. — Les patrons de bateaux ci-dessous ont reçu le brevet de capacité :

Viot Ambroise, Maillard Eugène, Bouleuc Victor, Chouamier Constant, Claireaux Jean, Lebret Joseph, Renard Alcide, Bausse Auguste, Landrin Charles, Derrien Eugène, Hervot Gustave, Lecossois Noël, Lehoerff Eugène, Lehoerff Joseph, Maillard Jean-Marie, Magnan, Cléret Jules, Morel Aristide, Delaroque Aristide, Derrien Emile, Leclerc François, Raoul Charles, Fouché Aristide, Robin Célestine, Roussel Eugène, Lancelin Augustin, Lemalet Jean, Leclerc Alfred, Raux Prudent.

Cadavre repêché. — M. Joseph Lehoerff, patron de La Mouette, a repêché le cadavre de Auguste Trédan, disparu à bord de la Marguerite et l'a ramené à Cancale où il a été inhumé.

Accident. — M. Joseph Guéret, 20 ans, a été renversé par l'auto de M. Guédé, boucher à La Houle. Étant blessé assez sérieusement il a été transporté à l'hôtel Dieu de St-Malo.

Arrestation. — La gendarmerie a arrêté le nommé Alphonse Delisle, soupçonné de divers méfaits dans la région.

Dinard. — M. Guy La Chambre, sollicité par les maires du canton, a accepté de poser sa candidature au Conseil Général pour remplacer M. Crolard, maire de Dinard, démissionnaire pour raisons de santé.

Incendie. — L'hôtel Flora situé rue de la Malouine, a été complètement détruit par une incendie. Le tenant, M. Cavinat, y perd tout son avoir. On attribue les causes de cet incendie à un court-circuit.

Noyé. — M. René Lurch, 17 ans, plombier, passant près du pool de la porte d'Emeraude, aperçut dans l'eau un homme ne donnant plus signe de vie. Le noyé était Louis Ménager, 52 ans, terrassier, originaire d'Harfleur.

Ploubalay. — Procès-verbal a été dressé contre M. Hecollo Francis, chifonnier, pour outrages et menaces envers les représentants de la loi.

Suicide. — Le nommé Giovannino, 28 ans, sujet italien, ouvrier cimentier, s'est jeté dans la Rance près de l'embarcadère des vedettes.

Cherueix. — M. Joseph Genest, chef de chantier à Dol, revenait à motocyclette de Cherueix, quand il se trouva en présence d'une vache échappée qui se jeta sur sa machine et le blessa d'un coup de corne.

Saint-Briac. — Les gendarmes ont arrêté le nommé Mathieu Coulouigner, terrassier, 60 ans, inculpé d'abus coupables sur une fillette de 6 ans.

Dinan. — M. Jean Patru, commerçant en cycles est mort subitement en rentrant dans sa chambre il était âgé de 60 ans.

Pavage. — Le conseil approuve le cahier des charges des travaux de pavage de la place Duclos et des rues Michel et Haute-Voie.

Collège. — Le conseil adopte le cahier des charges relatif aux travaux de nettoyage des façades du collège des garçons, dont le montant s'élève à 15.000 francs.

Saint-Brieuc. — Un vol de 23.000 francs a été commis chez les époux Berthelot, demeurant à Maroué. La gendarmerie enquête et les plaignants ne savent sur qui porter leurs soupçons.

FAITS DIVERS

— Le docteur Ernest Freund, de l'Université de Vienne, a fait part de sa découverte d'un remède contre les terribles ravages du cancer qui augmentent chaque année et contre lesquels la science demeure impuissante.

Il exposa sa théorie devant la Société Médicale de Vienne, démontrant à ses collègues les résultats de plusieurs années d'expériences.

— Voici quelque temps, un cantonnier de Burema découverte sur un terrain où il travaillait, un magnifique saphir, le plus pur et le plus gros du monde. La pierre pèse, en effet, 958 carats et est évaluée à 12.500.000 francs.

— Un trombe d'eau a dévasté la Vallée de la Chevreluse et le déboisement est une des causes de tant de ruines.

— Le Cardinal Luçon est décédé à Reims le 28 mai.

— Une somme de 1.518.000 a été volée au bureau postal de la gare St-Charles, à Marseille et était destinée à la paye des employés et des hommes d'équipe.

— A la suite attentat criminel sur la voie ferrée le rapide Paris-Marseille a déraillé. On compte 7 morts et une trentaine de blessés.

— Un requin harponné mesurant près de trois mètres de long a été trouvé à la côte à l'embouchure de la Charente.

— Un nouveau paquebot anglais devant coûter plus de 620 millions doit être construit prochainement.

— Par suite d'un formidable incendie à Oklahoma, 10 personnes auraient été brûlées vives et 12 grièvement blessées.

— A Copenhague, une perquisition opérée au domicile d'un mendiant, a permis de découvrir une somme de 5 millions de couronnes.

AVIATION

— L'aviateur Mermoz doit tenter la traversée de l'Atlantique sud, du Brésil au Sénégal.

— Le pilote-aviateur Constant Plessis, de l'Aéro-Club de l'Aisne, effectuait un vol avec 2 passagers lorsque l'avion s'écrasa sur le sol près de Berne. Le pilote et les passagers ont